

**COMMUNE DE SAINT - FARGEAU**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**MERCREDI 16 MARS 2011**

Le conseil municipal de Saint – Fargeau s’est réuni le mercredi 16 mars 2011 à 20H30 à la mairie de Saint – Fargeau , sous la présidence de **Monsieur Jean JOUMIER , Maire .**

**Etaient présents : Mrs et Mmes JOUMIER. MAZE. BAUDOT. ROUSSEAU. PATIN. BROCHUT. CHARPENTIER. PETIT. MUROT. LEAU. BEAUDOIR. ROPARS. AMAR. SUSTRAC .**

**Etaient absents excusés :**

**Mme LELORRAIN avait donné pouvoir à Mr ROPARS .**

**Mme ROLAZ avait donné pouvoir à Mme CHARPENTIER .**

**Mr BOULAY avait donné pouvoir à Mr SUSTRAC .**

**Etaient absents : Mme MAGNY. Mr COURIVAUD.**

**Secrétaire de Séance : Mme Nathalie CHARPENTIER .**

Lecture est donnée de la séance précédente , Monsieur SUSTRAC intervient en disant qu’il avait établi un rapport concernant les travaux au Boisgelin et que :-« ce dossier a été enterré , c’est de l’argent public , l’Adjoint aux travaux aurait du intervenir et de l’extérieur on ne voit pas de changement .-«

Monsieur JOUMIER lui répond que ce rapport a été transmis au cabinet d’Architectes , qui doit apporter des réponses écrites concernant ce dossier . Le Centre de Loisirs du Boisgelin fonctionne depuis le mois de février , tout le monde est ravi de cette réalisation .

Monsieur SUSTRAC remercie Monsieur JOUMIER d’avoir transmis ce dossier .

Sur les convocations adressées aux conseillers municipaux le 7 mars 2011 , l’Ordre du jour était le suivant :

- 1°) Rénovation du gymnase ;
- 2°) Eglise de Septfonds – Avenant lot N° 1 ;
- 3°) Eglise de Saint-Fargeau – Maîtrise d’œuvre ;
- 4°) Travaux Ecole Elémentaire ;
- 5°) Demande de subvention pour fonctionnement du Musée ;
- 6°) Avenant pour contrat Eau avec la société Lyonnaise des Eaux France ;
- 7°) Dossiers Eclairage Public : parking et rue Raymond Guérémy ;
- 8°) Dossier O.N.F. ;

- 9°) Mise en place pour adjudication bail chasse ;
- 10°) P.D.I.P.R. ;
- 11°) Subvention voyage scolaire ;
- 12°) Contribution financière pour dérogation scolaire ;
- 13°) Remboursements de frais ;
- 14°) Remboursements d'assurances ;
- 15°) Dossiers en cours ;
- 16°) Affaires diverses .

### **1°) RENOVATION DU GYMNASSE :**

Considérant que le montant des lots pour la rénovation du gymnase , seconde tranche , était inférieur au financement prévu et aux subventions accordées , il a été décidé de réaliser des travaux complémentaires concernant notamment des constructions pour des rangements .

La Commission d'Appel d'Offres avait retenu les entreprises suivantes :

Lot N° 1 – Couverture – bardage et Lot N° 2 : Métallerie – Serrurerie - Constructions NOGUES ;

Lot N°3 – Cloisons – Faux – Plafonds : ID' EES 89 ;

Lot N° 4 : Revêtement de sol sportif : ENVIROSPORTS ;

Lot N° 5 : Equipements sportifs : NOUANSPTS ;

Travaux complémentaires : Constructions NOGUES et Entreprise ROUSSEAU .

Le conseil municipal donne son accord .

### **2°) EGLISE DE SEPTFONDS – AVENANT N° 1 :**

- Considérant que des travaux supplémentaires d'un montant de : 8 166€23 H.T. ont été réalisés sur la charpente de l'église de Septfonds , chiffre annoncé après la réception des travaux , sans qu'un avenant n'ait été présenté lors de la réalisation de la réfection de l'église ;
- Considérant que des pénalités de retard d'un montant de : 3 240€00 H.T. ont été déduits du montant du décompte général et définitif pour le lot des charpentes ;

- Il est proposé qu'un avenant d'un montant de 4 000€00 soit signé avec la dite entreprise ;
- Monsieur SISTRAC vote contre , les autres élus émettent un avis favorable pour proposer cet avenant .

### **3°) EGLISE DE SAINT – FARGEAU :**

En 2006 , Monsieur Bruno DECARIS , Architecte en chef des Monuments Historiques a réalisé une étude concernant la restauration des charpentes et des couvertures de l'église de Saint-Fargeau , qui peut se réaliser en trois tranches . Lors du vote du budget primitif 2010 , les élus ont inscrit le financement de la première tranche .

Considérant l'urgence des travaux à réaliser et afin de finaliser ce dossier , le conseil municipal vote favorablement pour la maîtrise d'œuvre , qui doit être prise par l'Architecte en chef des Monuments Historiques , pour un montant de : 34 133€79 H.T. , en sachant que cette somme sera subventionnée comme l'ensemble des travaux , par le Conseil Général , la D.R.A.C. et le FEDER .

### **4°) TRAVAUX ECOLE ELEMENTAIRE :**

Au regard de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux , dont Monsieur JOUMIER fait partie de la Commission départementale , il est inscrit :

- la réfection de la cour de l'Ecole Elémentaire s'élève à la somme de : 43 950€00 à laquelle s'ajoute des travaux paysagers pour un montant de : 682€50, l'ensemble de ce projet est subventionné à hauteur de 30% . Il pourrait également être étudié la réfection de la toiture de ce bâtiment communal . Un porteur de projet souhaiterait pouvoir bénéficier d'un bail afin de poser des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'Ecole Elémentaire . Cette société revendrait de l'électricité .

- achats de tables et de chaises pour la grande salle multimédia le montant du devis s'élève à la somme de : 4 712€00 ; cette acquisition bénéficierait des 30% de la D.E.T.R.

Monsieur SISTRAC dit que Monsieur BOULAY vote contre . Les élus présents votent pour ces travaux et acquisitions dans le cadre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux .

### **5°) DEMANDE DE SUBVENTION POUR FONCTIONNEMENT DU MUSEE :**

-Pour le fonctionnement du Musée de l'Aventure du Son une subvention du Conseil Général de l'Yonne de 15 000€00 avait été obtenue suite à une demande de la part du conseil municipal en 2010 .

Considérant les aides pour le fonctionnement des musées de la Puisaye le conseil municipal sollicite pour 2011 , une subvention de fonctionnement pour un montant de : 45 000€00 .

- Le Président de l'Association Radiofils a réalisé des fiches pour la présentation de chaque appareil de radio ; les présentoirs ont été repeints par les employés communaux .
- L' assurance Dommage – Ouvrage a été mise en œuvre , suite aux infiltrations d'eau dans les salles du rez-de-chaussée .
- Des expositions et des manifestations musicales pourraient se mettre en place durant la saison estivale .
- La convention de partenariat avec France Bleue Auxerre : « Pass Famille » , pourrait être renouvelée pour cette année .
- Il est à noter que la fréquentation 2010 a été supérieure de 10% par rapport à l'année précédente .
- Le conseil municipal vote favorablement pour ces dossiers excepté Monsieur BOULAY , qui vote contre .
- Le C.D. : « 23 succès d'hier joués à l'orgue de barbarie » acheté 7€77 sera revendu 12€00 .

### **6°) AVENANT POUR CONTRAT EAU AVEC LA SOCIETE LYONNAISE DES EAUX FRANCE :**

Considérant la réalisation d'une unité de traitement pour l'eau d'une part et d'autre part la baisse de consommation d'eau depuis six ans , la Société Lyonnaise des Eaux France , en concertation avec un groupe d'élus , a établi un nouveau plan , afin d'intégrer les charges annuelles dans le prix de vente , tant de l'abonnement que de la consommation .

Chaque élu étudie les nouveaux tarifs proposés :

- Réduction du nombre de tranches pour la consommation : passage de 7 à 3 tranches ;
- Augmentation de 9€ par abonnement ;

- Le prix de l'eau est toujours facturée à la consommation réelle .

Vote :

Contre :Monsieur BOULAY ;

Pour : les autres conseillers municipaux .

La réception des travaux pour l'unité de traitement n'a pu être faite , problème d'une vitre cassée et absence du Maître d'œuvre .

Le Maître d'œuvre est également absent lors des réunions pour l'étude du Bassin d'Alimentation pour le Captage de l'eau .

Monsieur JOUMIER et Monsieur PATIN ont rencontré le Directeur et deux Ingénieurs de l'Agence de l'Eau afin d'étudier les dossiers en cours : pour l'Eau et pour la création d'une nouvelle Station d'Epuration .

Les analyses d'eau sont parfaitement conformes avec la législation en vigueur , les aides financières seront versées par l'Agence de l'Eau .

### **7°) DOSSIERS ECLAIRAGE PUBLIC : PARKING ET RUE RAYMOND**

#### **GUEREMY :**

Monsieur JOUMIER remercie vivement Monsieur ROUSSEAU et Monsieur LEAU pour le dossier concernant le permis d'aménager du parking pour les campings-car .

Le Syndicat Intercommunal d'Electrification Rural du Loing prendra en charge les travaux d'éclairage public pour cette aire de stationnement , en sachant que la commune de Saint-Fargeau participera à 20% du montant Hors Taxes des travaux , soit la somme de : 4 155€57 + 4 072€46 DE T.V.A. .

Il est rappelé que dans le cadre de la réforme des Collectivités Territoriales , les Syndicats d'Electrification Icaunais actuellement au nombre de 22 , devront se regrouper au maximum au nombre de 7 .

La dissimulation des réseaux Eclairage Public et France Télécom , Rue Raymond Guérémy , dont la dépense totale s'élève à : 178 938€30 H.T. coûterait 35 787€66 plus 35 071€91 de T.V.A. pour la commune de Saint-Fargeau.

Monsieur ROPARS , délégué auprès du S.I.E.R. du Loing porte à la connaissance des membres présents que les travaux de dissimulation des réseaux de la rue Porte – Marlotte ne débuteront qu'au mois de Septembre 2011 , et non au mois d'août comme prévu par l'Entreprise , après la saison estivale pour la commune et pour le château .

Les travaux pour l' éclairage derrière le Musée sont terminés .

Madame CHARPENTIER intervient en disant que le passage piétons situé en haut du champ de foire est très mal éclairé .

Monsieur JOUMIER répond que chaque fois qu'une dangerosité est signalée , il est immédiatement fait le nécessaire pour remédier à cette insécurité . Puis Monsieur JOUMIER et Monsieur ROPARS disent que le nécessaire sera fait ainsi que l'éclairage pour le passage piétons situé avenue du Général Leclerc .

Vote :

Contre : Monsieur BOULAY

Pour : les autres conseillers municipaux .

### **8°) DOSSIER O.N.F. :**

Monsieur PATIN expose les dossiers suivants concernant les Bois de Bailly :

- Considérant la délibération du conseil municipal en date du 15 juin 2010 concernant le programme de régénération dans les Bois de Bailly ;
- Considérant les visites sur le site avec les élus et l'O.N.F. en décembre 2009 et le 2 août 2010 , puis réunion à la mairie le 10 novembre 2010 , une délibération est prise en ce sens :

Le conseil donne son accord pour l'aménagement forestier qui apporte à la commune :

- Un plan de gestion de la forêt communale tenant compte de la préservation de la biodiversité ;
- Un unique document d'aménagement pour la forêt communale intégrant une bonne prise en compte des préconisations propres à Natura 2000 , notamment celles définies dans le Document d'objectifs du site Natura 2000 ;
- La garantie de gestion durable de la forêt communale ;
- La dispense de nouvelle demande d'évaluation des incidences pour les actions forestières comprises dans le document d'aménagement .

Vote :

- Contre : Monsieur BOULAY

- Pour : les autres conseillers municipaux .

- Programme d'action : pour les parcelles 10 ouest et 10 est , travaux sylvicoles qui devraient être réalisés pour un montant de 5 320€00 pour chacune des parcelles .
- Monsieur PATIN et Monsieur JOUMIER proposent de retirer la plantation d'arbres de cormiers et de poiriers pour un montant de : 1 300€00 ;
- Le vote est le suivant :
- Contre : 8 ;
- Abstention : 5
- Pour : Madame MUROT et Monsieur LEAU .

Les travaux d'entretien pour un montant de : 444€15 sont approuvés .

- La délibération demandant la certification forestière auprès de l'Association Bourguignonne , est prise moyennant le prix de l'adhésion de 100€10 pour une période de cinq ans . Cette certification forestière permettra de mieux vendre les bois .
- Considérant la fin du bail de chasse au 30 juin 2011 , le cahier des charges est élaboré en vue de la future adjudication . Certains articles ont été modifiés , notamment pour le jour de chasse par semaine : ce sera le même jour pour toute l'année .  
Hors jours de chasse , l'accès sur sommières doit être laissé libre à toute activité . la promenade et le ramassage des champignons , muguet sont autorisés – chiens tenus en laisse .

Le conseil municipal donne son accord pour lancer la procédure d'adjudication .

### **10°) PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET RANDONNEE :**

Monsieur JOUMIER remercie Monsieur et Madame NICOLAS présents dans la salle de réunions pour tout le travail réalisé pour la mise en place tant administrative que technique des trois itinéraires de promenade et de randonnée sur Saint-Fargeau . Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur NICOLAS pour expliciter la dénomination de ce troisième itinéraire .

Monsieur NICOLAS rappelle que les trois dossiers ont été acceptés : celui du Bourdon , du Moulin Fleuri et le troisième dit de la Grande Mademoiselle , car cet itinéraire fût emprunté par Marie –Louise de Montpensier en exil , lorsqu'elle fût hébergée au château de Dannery et qu'elle se déplaçait en carrosse pour aller surveiller les travaux réalisés sur le château de Saint-Fargeau .

Le débroussaillage est terminé ; chaque jeudi une équipe des membres de l'Association « des Pieds levés » d'environ 17 personnes travaille de 9H00 à 13H00 ou 14H00 pour débroussailler et baliser les chemins des différents itinéraires faisant partie du PDIPR .

Le conseil municipal approuve la dénomination du troisième itinéraire .

#### **11°) SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE :**

Une délibération est prise pour voter une subvention de 50€00 par enfant de Saint-Fargeau et de Septfonds , soit 13 jeunes qui participeront au voyage scolaire organisé par le Collège de Puisaye – site Armand Noguès pour l'Angleterre du 9 au 13 mai 2011.

#### **12°) CONTRIBUTION FINANCIERE POUR DEROGATION SCOLAIRE :**

- Considérant la délibération du conseil municipal en date du 4 novembre 2010 concernant la participation financière de la commune de Saint-Fargeau suite à une dérogation scolaire ;
- Considérant que Madame le Maire de Saint-Amand-en-Puisaye a rencontré Monsieur le Maire de Saint-Fargeau , en soulignant que la commune de Saint-Fargeau pouvait réétudier une participation autre que celle imposée par le conseil municipal de Saint-Amand-en-Puisaye ;
- Il en ressort que Monsieur JOUMIER , après étude des différents postes financiers , propose de verser une contribution d'un montant de 100€00 au lieu de 492€04 , demandée .
- Vote :
- Contre : Monsieur Boulay ;
- Pour : les autres conseillers municipaux .

#### **13°) REMBOURSEMENTS DE FRAIS :**

Une délibération est prise pour rembourser les frais de restauration d'un employé communal qui était en stage de formation sur Auxerre , d'une part et d'autre une délibération est prise pour donner délégation à Monsieur le Maire , afin de permettre le remboursement des frais occasionnés par le déplacement des employés communaux et des personnes extérieures qui viennent aider à des travaux municipaux .

#### **14°) REMBOURSEMENT D' ASSURANCE :**

Le conseil municipal accepte l'encaissement d'un chèque d'un montant de : 627€04 pour le solde du remplacement des candélabres , qui avaient été endommagés rue Saint-Martin ; ainsi le remplacement des candélabres dont le montant s'élevait à la somme totale de : 3 135€19a été entièrement remboursé par les assurances.

Quatre plots situés rue Saint-Martin seront remplacés , suite à des incidents .

#### **15°) DOSSIERS EN COURS :**

Le conseil municipal approuve la reconduction de la ligne de trésorerie pour un montant de 400 000€00.

La somme de 15 00€00 est votée sur la ligne budgétaire du 21 – acquisitions sur le budget M 49 Eau – Assainissement afin de pouvoir mandater le remplacement de pompes .

Une délibération complémentaire est prise pour permettre à la commune de Saint-Fargeau de récupérer l'ensemble de la voirie et des réseaux situés sur le Parc d'Activités appartenant à la Communauté de Communes de la Puisaye fargeaulaise , lorsque ces travaux seront terminés .

La signature du marché voirie , et réseaux eau et eaux pluviales est prévue le vendredi 18 mars 2011.

Une étude est en cours pour l'éclairage de la zone d'activités .

Réforme des Collectivités Territoriales :

Monsieur JOUMIER rappelle l'historique concernant la mise en place de la législation pour la réforme des Collectivités Territoriales .

Le regroupement des communautés de communes ; la commission Départementale pour la coopération Intercommunale , qui avait été

élaborée au niveau de l'association des Maires de l'Yonne , sans possibilité de pouvoir faire acte de candidature .

Dans la période des trois mois qui vont suivre , il est nécessaire que chaque commune puisse émettre un avis concernant le regroupement de leur communauté de communes avec une ou deux autres collectivités territoriales similaires .

La commission départementale travaillera sur le projet , afin de la mise en place dès les futures élections municipales de 2014 et des élections des délégués communautaires par fléchage universel .

Monsieur JOUMIER est favorable pour se rapprocher de la communauté de communes de Toucy dans un premier temps , car au niveau économique , nous sommes à peu près équivalent , puis ensuite se rapprocher de Bléneau , et voir pour Saint-Sauveur-en-Puisaye .

Monsieur PATIN émet cette même logique en soulignant que Toucy possède le Lycée de la Puisaye , et que nous ferons ainsi un ensemble des communautés de communes de Toucy , Saint-Fargeau et de Bléneau face à Auxerre . Nous avons l'axe routier , la proximité de l'autoroute A 77 . Nous possédons un tissu économique , touristique et associatif qui est relativement important .

Monsieur ROUSSEAU intervient en disant que Toucy n'a pas d'intérêt à venir vers notre communauté , tandis que nous avons un intérêt de nous regrouper en premier avec Bléneau . Madame CHARPENTIER est d'accord sur ce raisonnement .

Monsieur BEAUDOIR dit que le Ministère de l'Intérieur a imposé aux Préfets d'élaborer un schéma par département , toutefois , il serait souhaitable d'attendre , les portes ne sont pas fermées pour élaborer au mieux ces regroupements .

Monsieur PATIN rappelle la réunion à Saints-en-Puisaye le 18 février dernier concernant la réforme et que l'Etat souhaite que cette réforme se mette très vite en place dans chaque département .

Monsieur AMAR dit qu'il faut être très vigilant quant à la manière de se regrouper face à une communauté plus importante que la nôtre .

L'intérêt communautaire sera -t-il supérieur à l'intérêt de chacun ?

Monsieur MAZE prend la parole pour souligner que les communes associées disparaîtront , et poursuit en rappelant l'échec des fusions de communes suite à la loi de 1972.

Pour Septfonds , il n'existera plus de représentant au sein des communautés de communes . Il est préférable de laisser faire le temps .

### **16°) AFFAIRES DIVERSES :**

Madame BROCHUT présente les dossiers suivants :

- Devis pour recherche de Légionelles dans les conduites situées au Terrain de Camping : IDEA pour 328€61 : avis favorable par le conseil municipal ;
- Cabinets de contrôle pour l'inspection classement d'un terrain de camping : le Bureau le moins cher est retenu pour une somme de 525€00 ;
- Aire de jeux à réaliser vers la Grange du Boisgeline : estimatif de 23 000€00 , nous sollicitons la DETR pour un montant de 30% et une subvention du FEDER ;
- Il serait souhaitable d'avoir un terrain multisports situé vers la Salle des Sports ;
- Monsieur MAZE fait remarquer qu'il aurait été souhaitable de faire la demande pour les jeux en même temps pour Saint-Fargeau et pour Septfonds ; des devis seront rajoutés à ces dossiers .
- Monsieur AMAR demande où en est le dossier chaufferie ?
- Monsieur PATIN lui répond que le Bureau d'études OSER est venu présenter son travail le 24 février dernier et suggère de faire installer une seule chaufferie , la prochaine réunion aura lieu début avril .
- Monsieur BEAUDOIR pose la question de savoir où en sont les dossiers pour la vente de deux biens immobiliers ?
- Monsieur JOUMIER lui répond qu'il n'a pas de problème pour le bien situé rue Raymond Guérémy , nous avons retenu une entreprise pour réaliser le diagnostic des biens à vendre . Pour la maison

communale située rue de l'Eglise c'est plus compliqué , car il faut réaliser un relevé volumétrique . Nous avons demandé à Monsieur BAULARD de faire ce relevé , toutefois Monsieur BAULARD n'arrive pas à rencontrer le propriétaire riverain ; ce qui est bien dommage pour les finances de la commune , car cette maison pourrait être vendue .

- Monsieur SUSTRAC intervient en disant : -« dites que je fais de l'obstruction .-« effectivement une pièce de la maison du 15 rue de l'Eglise déborde dans la maison située au 17 rue de l'Eglise .
- Il serait souhaitable que Monsieur BAULARD et que Monsieur SUSTRAC puissent se rencontrer pour finaliser cette étude .
- Madame CHARPENTIER dit qu'elle est surprise des articles parus dans l'Yonne Républicaine concernant le déplacement du Monument aux Morts .
- Monsieur JOUMIER lui rappelle que ce dossier avait été dit lors de la cérémonie des Vœux en début d'année 2011 , et qu'il invitait la population à se prononcer sur ce sujet . Dans un premier temps , il est logique que l'on fasse une Place du Musée , puis dans un second temps nous étudierons pour l'emplacement du Monument aux Morts . L'interview a eu lieu par téléphone avec le rédacteur de l'Yonne Républicaine ; il est à noter que les avis des deux présidents des associations des Anciens Combattants sont favorables pour le déplacement de ce monument .

Après discussions diverses , la séance est levée à minuit quarante cinq minutes .

**La Secrétaire de Séance**

**Nathalie CHARPENTIER**

**Le Maire**

**Jean JOUMIER**